



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 02 juillet à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la commission des affaires scolaires les points suivants feront l'objet d'une délibération :

- 1- LE COUT DE REVIENT D'UN ENFANT DE L'ECOLE PUBLIQUE A. JACQUARD POUR L'ANNEE CIVILE
- 2- LA FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ST JOSEPH AU TITRE DE L'ANNEE CIVILE.
- 3- LA PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE
- 4- PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES
- 5- SUBVENTION COMMUNALE A CARACTERE SOCIAL LIEE AUX ACTIVITES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE
- 6- LA FIXATION DU TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.
- 7- LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE SPECIALISEE A L'EXTERIEUR
- 8- TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LA RENTREE
- 9- TARIFS DE L'AIDE AUX DEVOIRS POUR L'ANNEE
- 10- TARIFS ATELIERS CULTURELS
- 11- CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU PSYCHOLOGUE SCOLAIRE DE L'EDUCATION NATIONALE SECTEUR DE GUER

Le psychologue scolaire de l'Education nationale intervenant pour notre secteur siège dans des locaux mis à disposition par la commune de Guer. Cette dernière sollicite la participation financière des communes concernées. Le coût est proratisé en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques. Pour Sérent le coût s'élève à 275,54 €. Le conseil est invité à autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

12- REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026

Le 26 juin le conseil communautaire se prononcera sur la répartition des sièges qui sera mise en œuvre pour la prochaine mandature. Les conseils municipaux sont invités à se positionner sur la

répartition retenue. Pour être approuvée la proposition devra recueillir au moins 2/3 d'avis favorables des conseils municipaux représentant au moins 50% de la population ou l'inverse. Par défaut c'est le Préfet qui fixera le nombre de sièges et leur répartition.

13- FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS A VOCATION ARTISANALE SIS ZONE DES FRECHAI

Suite à la consultation portant sur les travaux d'aménagement de la zone des Fréchais et en intégrant les dépenses annexes (acquisition, maîtrise d'œuvre, ...) le conseil municipal disposera des éléments pour définir le coût de revient de la zone artisanale et pourra en arrêter un prix de commercialisation au m².

14- REVISION DU SAGE VILAINE

Le 21 mars 2025 la Commission Locale de l'Eau a validé le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine. Ce projet est soumis à l'avis des conseillers municipaux. Une présentation des enjeux sera faite en séance.

15- GESTION DEMATERIALISEE DES DEMANDES LOCATIVES SOCIALES

La Commune et le CCAS disposent de logements sociaux qui sont gérés par l'agent relevant du CCAS. Il est proposé d'en faire une gestion dématérialisée en s'appuyant sur la structure CREHA Ouest via le logiciel IMHOWEB. Cette adhésion suppose la signature de la charte de déontologie inter-régionale. Il n'y a pas d'engagement financier pour la commune. Le conseil est invité à autoriser Mme le Maire à signer les pièces relatives à cette adhésion.

16- DELIBERATION AUTORISANT LE RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Au regard des besoins croissants pour l'encadrement des maternelles à l'école publique, il est proposé d'autoriser le recours à un apprenti (formation accompagnement éducatif petite enfance) pour la prochaine année scolaire. Le coût mensuel s'élève à 901,13 €.

17- REMBOURSEMENT D'ARRHES

Suite à un décès, il est proposé de rembourser des arrhes d'un montant de 240 € versées au titre de la location de la salle des fêtes.

18- QUESTIONS DIVERSES

